

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 03 mars 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Raphael BENOIT, Jean Laurent PEREZ, Jean Baptiste GRANGE, Sylvie BIRABEN, Jean Pierre BUERBA

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Laura LAVILANIE
Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN
Anne Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Sylvie BIRABEN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2025**.
Le compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2025** est approuvé à l'unanimité.

**PLAN DE FINANCEMENT – TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX
DE LA RUE DU CALVAIRE (33-2025)**

Monsieur le Maire expose la nécessité de réhabiliter les réseaux de la rue du Calvaire.
En effet, les réseaux actuels d'assainissement collectif et d'eau potable sont vétustes et doivent être remplacés.

Dans ce contexte, les réseaux électriques, Orange et éclairage public doivent être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDE65.

La commune a décidé, vu l'étroitesse la ladite rue, de réhabiliter dans le même temps les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif.

Par soucis de simplification, la commune intégrera à l'appel d'offre des réseaux eau potable et assainissement collectif, la fourniture et la pose des gaines concernant les travaux du SDE65.

C'est le bureau d'études ENEA qui est missionné en tant que maîtrise d'œuvre afin de mener à bien ce projet.

Le montant prévisionnel de cette mise en œuvre s'élève à :

	TYPE DE PRESTATION	MONTANT HT
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	19 800 €
2	MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	129 700 €
3	REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE	71 000 €
4	ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS	24 300 €
5	ESSAIS/RECEPTION	3 700 €
	Montant Global des Travaux HT	248 500 €
	TVA 20%	49 700 €
	Montant Global des Travaux TTC	298 200 €

COUT GLOBAL DU PROJET	MONTANT HT
Montant total des travaux	248 500 €
Maîtrise d'œuvre	14 750 €
Levé topographique	1 700 €
ITV complémentaires	PM
Diagnostic amiante avant travaux	1 000 €
Publication DCE	600 €
Contrôle des réseaux assainissement	6 500 €
Montant HT	273 050 €
TVA 20%	54 610 €
Montant TTC	327 660 €

Le plan de financement est établi comme suit :

FINANCEMENT	MONTANT HT
Subvention Conseil Départemental – EU <i>A hauteur de 15% pour l'extension du réseau</i>	22 987,50 €
Subvention Conseil Départemental – AEP <i>A hauteur de 20% dans le cadre d'un appel à projet hors branchement AEP</i>	8 200 €
Subvention SDE – réseaux secs <i>A hauteur de 90% pour l'enfouissement des réseaux secs</i>	21 870 €
Autofinancement	219 992,50 €
Montant Global HT du projet	273 050 €

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Autorise Mr le Maire à présenter le dossier « travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue du Calvaire » auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées à hauteur de 15% du montant de l'opération, soit 22 987,50 €,
- Autorise Mr le Maire à présenter le dossier « travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable de la rue du Calvaire » au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées à hauteur de 20% du montant de l'opération, soit 8 200 €, dans le cadre d'un appel à projet,
- Autorise Mr le Maire à présenter le dossier « travaux de réhabilitation des réseaux secs de la rue du Calvaire » au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées à hauteur de 90% du montant de l'opération, soit 21 870 €,
- Autorise Mr le Maire à inscrire ces dépenses aux budgets 2025,
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau